

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE VAUXBUIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance ordinaire du 14 août 2013

L'an deux mil treize, le 14 août à 19 heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué le 7 août 2013, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. David BOBIN, Maire.

Étaient présents : M. David BOBIN, Maire ; M^{me} Claudie MALLET, M^{me} Régine BARLE et M. Maurice HUGÉ, Adjoints au Maire ; M^{me} Annie BARBA, M. Gilbert BOBIN, M^{me} Sylvie DESQUILBET, M. Luc MOUTON, M^{me} Annick PORRO, M^{me} Claudette QUÉANT et M. Alain VAILLANT, Conseillers municipaux.

Était absent excusé et représenté : M. Stéphan ROGAN qui donne pouvoir à M. David BOBIN.

Étaient absents : M. Jérôme CAZZOLA et M. Pascal COURBET.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a pu légalement délibérer.

M. le Maire a ouvert la séance et défini l'ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Approbation du compte-rendu de la séance du 23 juillet 2013
- 3) Travaux de requalification de la rue de la Vilette : attribution du marché aux entreprises et autorisation accordée au Maire de signer le marché
- 4) Travaux de requalification de la rue de la Vilette : demande de dérogation au Préfet de l'Aisne autorisant le début des travaux

5) Questions diverses et informations au Conseil

COMPTE-RENDU

N°1 – DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

M^{me} Annick PORRO a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

N°2 – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 23 JUILLET 2013

Le Maire propose au Conseil municipal d'adopter le compte-rendu de la séance du 23 juillet 2013.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12			

Le compte-rendu est adopté.

N°3 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA VILLETTE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ AUX ENTREPRISES ET AUTORISATION ACCORDÉE AU MAIRE DE SIGNER LE MARCHÉ

La commune de Vauxbuin s'est engagée dans la réalisation de travaux de requalification de la rue de la Villette.

Elle a, pour cela, lancé un marché public de travaux selon la procédure adaptée prévue à l'article 28 du code des marchés publics.

Deux tranches de travaux sont prévus : une tranche ferme pour la partie comprise entre la ruelle du manoir et le dernier virage en montant et une tranche conditionnelle depuis la sortie du dernier virage jusqu'à l'angle avec la rue Saint-Jean.

Le marché était alloué : le lot n°1 concernait les VRD et le lot n°2 les espaces verts. Une option a été lancée sur la pose d'un coussin berlinois pour le lot n°1 (VRD) de la tranche conditionnelle.

L'estimation des travaux faite par AREA SARL, l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la commune, pour la tranche ferme + la tranche conditionnelle + l'option, était de 280 936 € H.T. (335 999,46 € TTC) pour les deux lots.

L'appel d'offres a été lancé le 4 juillet 2013. La publicité du marché a été faite sur le site Internet « Picardie la Gazette » et dans le journal *L'Union* daté du 9 juillet 2013. La date limite de retour des offres était fixée au mardi 30 juillet à 12h.

Au total, 10 entreprises ont remis une offre dans le délai imparti : 6 entreprises ont répondu pour le lot n°1 (VRD) et 4 ont répondu pour le lot n°2 (espaces verts).

La séance d'ouverture des plis s'est déroulée le mardi 30 juillet à 14h.

Les critères d'attribution du marché, fixés à l'article 6 du règlement de consultation, étaient les suivants : le montant de l'offre comptait pour 65% et le mémoire technique pour 35%.

Pour établir le classement, une notation pondérée a été affectée à plusieurs sous-critères tels que les moyens humains et techniques mis en œuvre, le planning d'exécution des travaux ou encore une analyse des contraintes du site.

Aux termes du rapport d'analyse des offres en date du 6 août 2013, réalisé par AREA SARL et approuvé par la commune, il ressort que :

- Pour le lot n°1 (VRD), l'entreprise ATP Services est la mieux-disante (montant de l'offre : 224 653,00 € H.T.) ;
- Pour le lot n°2 (espaces verts), l'entreprise POTEAU est la mieux-disante (montant de l'offre : 4 460,00 € H.T.).

En conséquence, après en avoir délibéré, le Conseil municipal est invité à :

- **ATTRIBUER** le lot n°1 (VRD) à l'entreprise ATP Services, sise à COUCY-LÈS-EPPES (310, rue de Marchais), pour un montant de 224 653,00 € H.T. ;
- **ATTRIBUER** le lot n°2 (espaces verts) à l'entreprise SARL POTEAU François Espaces Verts, sise à HIRSON (Impasse du square Saint-Nazaire), pour un montant de 4 460,00 € H.T. ;
- **AUTORISER** le Maire à signer le marché de travaux de requalification de la rue de la Villette avec les entreprises attributaires, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12			

**N°4 – TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA RUE DE LA VILLETTE :
DEMANDE DE DÉROGATION AU PRÉFET DE L' AISNE AUTORISANT LE
DÉBUT DES TRAVAUX**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article R2334-24,

VU la demande faite le 23 juillet 2013 auprès du Président du Conseil Général de l'Aisne pour l'octroi d'une subvention au titre des amendes de police pour l'opération « Travaux de requalification de la rue de la Villette »,

CONSIDÉRANT qu'aucune réponse ne nous est à ce jour parvenue de la part des services départementaux, notamment en raison des congés estivaux,

CONSIDÉRANT le calendrier des travaux qui prévoit un début effectif des travaux à la fin du mois de septembre,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- **SOLLICITE** de M. le Préfet de l'Aisne une dérogation accordant à la commune de Vauxbuin la possibilité de commencer l'opération précédemment citée, sans préjuger de l'instruction du dossier de demande de subvention au titre des amendes de police déposé auprès du Conseil Général ;
- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

POUR	CONTRE	ABSTENTION	REFUS DE VOTE
12			

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Fait à VAUXBUIN, le 19 août 2013

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Annick PORRO

David BOBIN